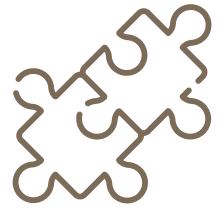


LES NOUVELLES



DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

N°16

OCTOBRE-NOVEMBRE 2023



P. 7

DU NOUVEAU

POUR LA RENTRÉE !

P. 6

**LE SÉJOUR
DES JEUNES
BAVAROIS**

P. 12

**LES TRAVAUX
AU PÔLE
FOOTBALL**

P. 17

**LES DERNIÈRES
INFORMATIONS
DU PLUIH**



Châtelaudren - Plouagat



SOMMAIRE

04 RETOUR EN IMAGES

06 VIE LOCALE

TOURISME
& PATRIMOINE

COMMERCE
& ARTISANAT

SPORT
& VIE ASSOCIATIVE

SOCIAL

VIE SCOLAIRE
ET PÉRISCOLAIRE

ENVIRONNEMENT

TRAVAUX
& ESPACES VERTS

15 INFOS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL

VOS SERVICES

16 VIE MUNICIPALE

CONSEILS
MUNICIPAUX

JEUNESSE

20 URBANISME

22 DÉCOUVERTE

CULTURE & LOISIRS

Chères kastellgatinas,
Chers kastellgatins,

La saison estivale s'achève et il faut déjà préparer la rentrée alors que certains diront que la météo (notamment du mois de juillet) a été pour le moins calamiteuse : pluies, vent, fraîcheur ont ponctué notre été en laissant à penser qu'"octobre tient sa revanche" avant l'heure. Sans aucun doute, une nouvelle illustration du dérèglement climatique mais aussi, de mon point de vue, une aubaine pour notre territoire : reconnaissons, quitte à regarder "le nuage à moitié plein" pour une fois, que nous n'avons pas subi d'alerte sécheresse ni de plan canicule sur notre département. Et comment se plaindre quand nous tournons les yeux vers l'international avec son cortège d'incendies comme sur le pourtour méditerranéen ?

Cette entrée en matière météorologique pour vous montrer à quel point nous vivons au cœur d'un "village planétaire" au sein duquel nos frontières sont de moins en moins prégnantes, où les distances s'effacent, où le global s'imbrique dans le local et inversement. Si le concept de "glocalisation" (issu d'un néologisme d'origine anglaise alliant globalisation et localisation) nous vient de la science économique, il peut aisément être aussi utilisé dans le champ politique qu'il soit international ou national. Pour illustrer mon propos, voici, parmi beaucoup, quelques exemples d'actualité locale ayant une résonance nationale et vice-versa.

- Notre **établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)** accueille 117 résident-e-s sur deux sites : la Résidence du Leff et le foyer logement Guy-Maros. Lors de la dernière réunion du centre communal d'action sociale (CCAS) nous avons examiné et voté un budget prévisionnel de fonctionnement

pour l'année 2023 en déséquilibre de 207 000 € ! Du jamais vu d'autant que nous ne disposons plus que de 30 000 € de réserves de compensation pour y faire face, autant dire rien ou presque. Il ne s'agit pas pour autant d'un problème conjoncturel de gestion mais bien un problème structurel de financement. Pour preuve : une rencontre inter-EHPAD à la Roche-Jaudy a permis de mettre en évidence que, sur les quelques 30 structures présentes, **toutes étaient confrontées aux mêmes difficultés financières** proches parfois même de la cessation de paiement. Pour ne pas rester isolés et pour agir de façon coordonnée et efficace, les élus présents ont décidé collégalement de ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD ; de proposer une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département (lors du conseil municipal du 1^{er} septembre pour Châtelaudren-Plouagat) ; de refuser collégalement de voter le prochain budget s'il s'avère à nouveau déficitaire, de solliciter des rencontres auprès de nos autorités de tutelles (ministères, Agence Régionale de Santé, conseil départemental), d'étudier l'opportunité d'un recours juridique possible contre l'État pour le mettre face à ses responsabilités et d'entendre nos propositions pour l'élaboration d'une loi Grand Âge sans cesse remise aux calendes grecques.

- Notre **école publique de Châtelaudren-Plouagat** accueillera en cette prochaine rentrée environ 360 élèves (monolingues et bilingues) répartis dans 16 classes et sur 2 sites différents. Si nous pouvons nous féliciter d'une telle dynamique (rendez-vous compte : nous comptabilisons plus d'élèves que dans certains collèges des Côtes d'Armor !), la préparation de cette nouvelle ren-



Le magazine d'informations de la commune de Châtelaudren-Plouagat paraît tous les deux mois. Il est édité par le service communication de la ville de Châtelaudren-Plouagat
1 place de la Mairie 22170 Châtelaudren-Plouagat - Tél. : 02 96 74 10 84

Directeur de la publication : Olivier Boissière.

Comité de rédaction : Olivier Boissière, Laetitia Herpe Biard, Sophie Le Bonhomme, Thibault Le Provost, Aline Le Roy, Monique Lorant, Patrick Martin, Sylvie Mével-Rault, Sophie Philippe, Patrick Solo, Alain Trépard, Daniel Turban

Rédaction : Laetitia Herpe Biard, Leff Armor communauté

Maquette : Thibault Le Provost

Impression : imprimé à 2 300 exemplaires par Roudenn Grafik

Credit photos et illustrations :

Laetitia Herpe Biard, Jérôme Pérais, Daniel Turban, Associations, Commerçants, Écoles, Adobe Stock, Adibe Sulthau

Dépôt légal : Septembre 2023

trée scolaire n'est pas sans nous poser quelques soucis d'organisation :

- La fermeture d'une classe décidée et imposée par la direction académique vient augmenter fortement la moyenne d'élèves par classe et ainsi dégrader les conditions d'enseignement. À ce sujet, une motion a été votée à l'unanimité pour dénoncer cet état de fait.
- La nouvelle organisation pédagogique (répartition géographique des élèves par cycle d'enseignement) voulue par le corps enseignant nous a obligé, dans des délais très courts, à créer une 3^e garderie (sur le site de Plouagat), à revoir nos circuits de transport scolaire (avec l'accord inespéré du conseil régional) pour faciliter les transferts d'élèves entre sites et à faire face à de nombreux déménagements (salles de classes, dortoirs, mobilier, informatique...). L'occasion pour moi de remercier chaleureusement nos agents des services techniques pour leur dévouement et leur diligence.
- Les travaux d'aménagement et de réhabilitation énergétique du pôle scolaire de Plouagat (voir page 10) vont enfin débiter à partir du mois de septembre et ce jusque probablement la fin de l'année 2024. Au cours de ce dernier trimestre, ce sera d'abord la partie maternelle qui sera concernée ainsi que la construction d'un nouveau préau côté élémentaire. Vu la lourdeur du chantier et ses nuisances certaines, j'en appelle dès à présent à la compréhension et à la patience de toute la communauté éducative d'autant que la nouvelle organisation pédagogique (citée plus haut) fera que nous ne disposerons plus que d'une seule classe tampon pour procéder à des transferts de classe.

Pour clore sur ce sujet et pour là encore faire écho à l'actualité nationale, je précise, qu'une nouvelle fois cette année, **les fournitures scolaires sont mises à disposition gracieusement pour tous nos élèves** : une façon d'aider les familles à se prémunir de l'inflation encore galopante aujourd'hui.

- Le lundi 3 juillet s'est tenu, à l'appel de l'association des maires de France (AMF), un **rassemblement devant la mairie déléguée de Châtelaudren**. Pour comprendre les ressorts de cette mobilisation, il me semble nécessaire de revenir, avec toute la neutralité qui s'impose, sur le contexte

du moment en reprenant des extraits du communiqué rédigé par l'AMF. *"Depuis la mort d'un jeune homme tué à Nanterre par un tir policier, notre pays a sombré dans le chaos caractérisé par un cycle inouï de violences et de dégradations que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun (biens personnels détruits, commerces et entreprises pillés et incendiés, bâtiments communaux saccagés, maires menacés, injuriés ou frappés...)"*. *"Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des territoires concernés"*.

Bien sûr et fort heureusement, notre commune n'a pas été touchée par ces événements mais, par devoir de solidarité, j'ai souhaité m'associer à cette manifestation, avec élus et citoyens que je tiens vivement à remercier pour leur présence et leurs témoignages de sympathie et d'encouragement. Si le lien avec nos élus nationaux semble à l'évidence franchement altéré, j'ose espérer que celui avec les élus locaux soit préservé et pour longtemps encore... Les tendances sociales à l'œuvre sont pour le moins inquiétantes et minent notre capacité à vivre ensemble sous la forme d'une double fragmentation : verticale sûrement mais probablement aussi horizontale, ce que l'analyste politique Jérôme Fourquet désigne, en parlant de notre société, comme "L'archipel français – Naissance d'une nation multiple et divisée", titre d'un de ses ouvrages à succès.

Pour résumer, nous sommes, élus locaux, condamnés à penser global en tenant compte de paramètres qui s'imposent à nous ne serait-ce qu'à travers des mesures nationales impactant notre capacité à agir localement. Pour autant, si je n'ai pas beaucoup de certitudes, **j'ai au moins la conviction que, s'il faut penser global, c'est au quotidien et sur le terrain qu'il faut entreprendre pour changer les choses à condition qu'on nous laisse la liberté et qu'on nous donne réellement les moyens de le faire**. En somme et pour faire référence à une citation que j'apprécie (à la différence de son auteur, Jacques Attali) : "On ne peut désigner le sommet d'une pyramide sans localiser sa base" !

Une belle fin d'été à vous cher-es concitoyen-nes et une excellente reprise à tou-tes.

Olivier Boissière

Maire de Châtelaudren-Plouagat



AGENDA

24 SEPTEMBRE

Boum des kids organisée par l'APEL Ste Thérèse de 14h à 18h

Salle communale de Plouagat

30 SEPTEMBRE

Accueil des bébés 2022 à partir de 11 h

Salle communale de Plouagat

7 ET 8 OCTOBRE

Puces des couturières d'Aide et rêve d'enfant

Salle communale de Plouagat

15 OCTOBRE

Rando VTT de Cyclo Plouagat

Salle communale de Plouagat

23 OCTOBRE

Grand Foire

Place de la République de 8h30 à 15h

voir page 7

28 OCTOBRE

Veillée Téléthon par la C^{ie} Têtes de L'Art

Salle communale de Plouagat

11 NOVEMBRE

Commémoration

11h - Mairie de Plouagat

Repas du CCAS

à partir de 12h30 (sur résér.)

Salle communale de Plouagat

voir page 9

19 NOVEMBRE

2^e manche de la Coupe de Bretagne cyclo-cross

à partir de 11 h

Étang de Châtelaudren

-

Toutes les informations sont à retrouver sur

www.chatelaudren-plouagat.fr

-

Retour en images sur...

UNE FÊTE PLUS QUE RÉUSSIE

Cette année encore, le repas de rue organisé à l'occasion de la fête nationale a été un franc succès. Animé par *Les Gaillards d'en Face*, il a rassemblé 500 personnes dans la Grand-Rue. Et ce, sans compter les personnes venues profiter du bal et du feu d'artifice qui ont clos la soirée ! Un grand merci aux 70 bénévoles de seize associations locales qui se sont mobilisés pour la réussite de cette soirée.



UNE ESCALE MUSICALE

Dimanche 20 août, le Banquet céleste terminait ses Escalles baroques à Châtelaudren-Plouagat. Ce sont plus de 60 curieux et amoureux de la musique qui se sont retrouvés à l'église Saint-Magloire pour écouter *Once Upon a Time*, qui mettait en lumière l'Angleterre élisabéthaine.



40 ANS D'AMITIÉ EN UNE EXPO

La médiathèque Parenthèse a accueilli, en juillet, l'exposition réalisée par le Comité de jumelage Bretagne-Bavière. L'occasion de retracer 40 ans d'amitiés entre Lenggries (en Bavière), et les cinq communes jumelées (Plélo, Plouvara, Saint-Jean-Kerdaniel, Bringolo et Châtelaudren-Plouagat).

L'ART (CRÉATIF) DU RECYCLAGE

Début juillet, Claudie, agent de la médiathèque Parenthèse, a donné son premier atelier créatif auprès d'enfants plus qu'attentifs. Ces derniers ont pu réaliser un mobile à l'aide de CD recyclés et décorés avec des feutres Posca. Ils sont repartis ravis avec leur création !



IL Y A 250 ANS...

Dans la nuit du 18 au 19 août 1773, un déluge ravageait la ville de Châtelaudren. À cette occasion, l'association Mémoire du Châtel organisait une conférence à la chapelle Notre-Dame-du-Tertre, avant une retraite aux flambeaux. Vous avez été nombreux à venir (re)découvrir cet événement qui a marqué la ville. Voir page 6.



SUIVEZ LE GUIDE

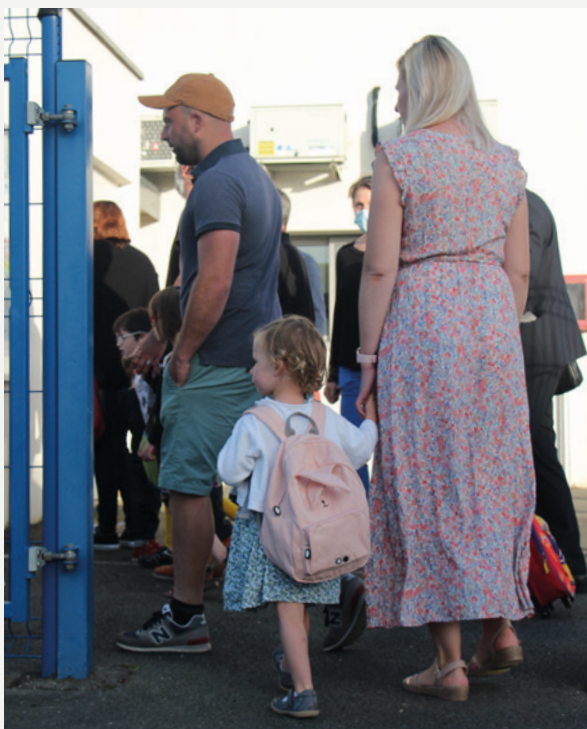
Chaque été, la chapelle Notre-Dame-du-Tertre vous livre ses secrets à l'occasion de visites guidées. Cette année, c'est Erwann Courtay qui vous a fait découvrir les sculptures de la charpente de la nef et des sablières, les vitraux contemporains et les peintures polychromes du chœur, uniques en France !

Vous l'avez manqué ? Erwann vous attend lors des Journées européennes du Patrimoine, les 16 et 17 septembre !



UN APPEL AU CALME FACE AUX ÉMEUTES

Lundi 3 juillet, Olivier Boissière, maire de Châtaudren-Plouagat, la municipalité et des habitants ont répondu à l'appel de l'association des maires de France, en soutien aux élus et agents municipaux agressés dans l'exercice de leurs fonctions, au lendemain de la mort d'un jeune homme tué à Nanterre. Un appel au calme pour que le dialogue puisse reprendre, alors que « *les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens* », comme l'a rappelé l'édile dans son discours.



LA RENTRÉE SCOLAIRE

Après deux mois de congés, c'est l'heure pour les plus jeunes de reprendre le chemin de l'école ! Une matinée riche en émotions, entre retrouvailles joyeuses avec les copains, appréhension face à la nouveauté et rencontre avec la nouvelle maîtresse. Belle année à tous les petits écoliers !



Le 1^{er} livre de Mémoire du Châté

À l'occasion du 250^e anniversaire de cette catastrophe, l'association Mémoire du Châté a publié un livre sur le déluge de Châtelaudren. Fruit de plusieurs années d'archivage d'informations par Christian Le Nôtre, cet ouvrage de soixante-dix pages est en vente auprès de l'association et de la maison de la presse au prix de 15 €. À travers des documents d'époque, vous pourrez revivre l'évènement qui a marqué la commune en 1773.

Pour en découvrir plus sur l'histoire de Châtelaudren, les 25 membres de l'association ont également édité leur première gazette. Disponible depuis début septembre, elle est en vente au prix de 5 € auprès de l'association. Soixante pages de souvenirs pour les plus anciens, mais aussi, et surtout, une belle manière de perpétuer la mémoire de la ville auprès des jeunes générations.

PLUS D'INFO

Association Mémoire du Châté
memoire.chate@gmail.com

Pour ne rien manquer, suivez l'actualité de la commune sur facebook : Ville de Châtelaudren-Plouagat



JUMELAGE

Les jeunes Bavarois à la découverte de la Bretagne

Cet été, 31 jeunes de Leff Armor Communauté ont séjourné à Lenggries pour un séjour riche en expériences. Ils sont revenus en Bretagne avec 29 jeunes Bavarois, qui ont pu profiter d'un programme à la mode bretonne.

Le séjour des jeunes Bavarois et de leur encadrants a débuté mercredi 16 août, à la salle polyvalente de Plouagat, où ils ont été accueillis par l'association D. Savio et le groupe partenaire. L'occasion pour les responsables de l'association de rappeler l'histoire du projet, et d'insister sur l'importance des bénévoles et du partenariat avec les cinq communes jumelées (Châtelaudren-Plouagat, Plélo, Plouvara, Bringollo et St-Jean-Kerdaniel) et Leff Armor Communauté, pour assurer la pérennité de ces échanges.

Les allemands, âgés entre 15 et 17 ans, ont découvert la richesse de la Bretagne

à travers une randonnée sur les chemins des douaniers à Plouha, mais aussi en passant par Erquy, l'île d'Ouessant, une cidrerie, et en parcourant les cinq communes jumelées avec Lenggries au cours d'un rallye-vélo. Ce dernier leur a permis d'admirer les symboles d'amitié entre leur ville et les villes costarmoricaines, avec le rond-point de Lenggries à Châtelaudren-Plouagat, la rue de Lenggries à Plouvara et le mât de mai à Plélo.

Deux séjours riches en partage, en découvertes et en émotions pour les jeunes participants, qui permettent de resserrer les liens entre les communes jumelées.



Secrets de gourmandises

Créée il y a dix ans, la société de traiteur événementiel d'Adrien Le Quéré, Secrets de gourmandises, s'est installée dans la ZA de Fournello en juin dernier. Spécialisée dans les prestations sur mesure à l'extérieur, elle s'occupe d'événements allant du cocktail familial de 20 personnes aux événements professionnels de plus de 2 000 convives sur tout le grand Ouest.

PLUS D'INFOS

Secrets de gourmandises

12 ZA de Fournello
Tél. : 06 87 61 60 81
www.secretsdégourmandises.com



Boulangerie Maison Vincent

Trois ans après la reprise de la Maison Guyomard, Béatrice et Gérald Vincent viennent de changer l'enseigne de leur boulangerie : place à la boulangerie Maison Vincent ! On vous rassure, il n'y a que le nom qui change, pas la qualité de leurs pains et pâtisseries !

PLUS D'INFOS

Maison Vincent

22 place de la République
Tél. : 02 96 74 10 61



Le marché du lundi matin

Les fruits et légumes de l'été vont bientôt faire place à ceux de l'automne sur les étals du marché, chaque lundi matin sur la place de la République. Primeur, poissonnier, crêpier, boucher, fleuriste et traiteur sont présents toute l'année : profitez-en.

Et si le soleil sera peut-être moins présent, le sourire et la bonne humeur de vos commerçants vous réchaufferont !



Loc Box Location Stockage Garde meuble

Jacky Goriau vous propose des box de stockage dans l'ancien silo de stockage de grain situé rue de Quintin. Que ça soit comme garde-meuble ou stockage de matériel pour les entrepreneurs, les box (de 16 m³ à 31 m³) sont sécurisés et accessibles 7j/7 et 24h/24 pour les locataires.

PLUS D'INFOS

Loc Box

Rue de Quintin
Tél. : 06 75 38 45 10



Rainéa Armor solutions d'assainissement

Spécialisé dans l'assainissement individuel (épandages, filtres compacts, microstations...) et dans la récupération des eaux pluviales, Sylvain Guillois et son équipe de Rainéa Armor accompagnent les particuliers et les professionnels dans tous leurs projets de création et de réhabilitation.

PLUS D'INFOS

Rainéa Armor

Tél. : 07 57 45 92 37
armor@rainea.fr / rainea.fr



Place à la Grand Foire

La traditionnelle Grand Foire revient **lundi 23 octobre, place de la République, de 8h30 à 15h**. Vous êtes commerçant ou une association locale ? La réservation d'un emplacement est gratuite jusqu'au lundi 16 octobre. Toutes les infos sur www.chatelaudren-plouagat.fr ou par mail à accueil@chatelaudren-plouagat.fr

Une reprise en force et en zénitude

L'association ABEFY vous propose toute l'année des cours de yoga, pilâtes, gym et zumba avec Marie-France et Stéphanie Salomon. Les inscriptions auront lieu le 11 sept. de 16h à 20h, salle Le passage à Plouagat. Reprise des cours lundi 18 septembre.

L'association Moov'Attitude de Plouagat propose des cours de renforcement musculaire et de la zumba à partir de 7 ans, le lundi à la salle communale de Plouagat, et le jeudi à la salle des fêtes de Châtelaudren. Reprise des cours lundi 18 septembre.

PLUS D'INFO

ABEFY

Tél. : 06 62 64 88 70
ou 06 88 17 34 17

Moov'Attitude

Tél. : 06 85 67 09 83
moovattitude@gmail.com
f Moov'Attitude 22170



Faites-vous connaître !

Vous venez de créer une association, dont le siège social se trouve sur Châtelaudren-Plouagat ? Faites-vous connaître auprès de la mairie, par mail à accueil@chatelaudren-plouagat.fr, par téléphone au 02 96 74 10 84 ou en vous présentant à l'accueil aux heures d'ouverture.



FOOTBALL

Graine d'arbitre : Youen Le Guern

Du haut de ses 14 ans, Youen Le Guern, du FC Plouagat Châtelaudren Lanrodec, a réussi son examen d'arbitre en juin dernier. Portrait d'un arbitre en devenir.

Il a intégré le FC PCL l'année dernière en U14, au poste de milieu défensif, après avoir fait du vélo au VCP de Guingamp pendant trois ans. Youen Le Guern, qui a grandi à Plouagat, a répondu présent à l'appel lancé par la direction du club, en recherche d'arbitres. « *J'ai souhaité rendre service et aider le club* », explique-t-il quand on lui demande pourquoi il a choisi de devenir arbitre. Il faut savoir que les clubs de football ont besoin d'un nombre d'arbitres minimum pour leur permettre de recruter des nouveaux joueurs et espérer monter dans le clas-

sement. Grâce à Youen, qui rejoint Yoann et Fabien, c'est maintenant possible !

Notre jeune arbitre, dont l'ambition première est de prendre plaisir dans ses nouvelles fonctions d'arbitrage, doit attendre ses 15 ans pour pouvoir enfiler son maillot noir en matchs officiels. D'ici là, il s'entraînera sur les matchs amicaux du club, et suivra des stages au district de Ploufragan.

Nul doute que son calme et sa volonté feront de lui un arbitre précieux pour le FC PCL !

Une collecte solidaire de journaux

L'association Aides et rêves d'enfants organise, chaque 2^e samedi de chaque mois, une collecte de journaux, prospectus et papiers, sur le parking de Carrefour Market de Plouagat. L'argent récolté par la vente du papier financera les rêves d'enfants malades.

PROCHAINES DATES

9 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre 2023.



AIDES À DOMICILE

Leff Armor : à l'écoute de vos besoins !

En tant qu'organisme prestataire du département des Côtes d'Armor, le CIAS Leff Armor assure un service public de maintien à domicile : le Service Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD).

Près de 70 professionnels du domicile interviennent chaque jour, week-ends et jours fériés compris, auprès des habitants de Leff Armor qui ont besoin d'aide pour les actes quotidiens devenus difficiles. Il s'agit notamment d'apporter de l'aide au lever, au coucher, à l'habillage, à la préparation des repas, à la toilette... Ils apportent non seulement l'aide nécessaire au maintien à domicile mais aussi du réconfort et du lien social. Pour certains bénéficiaires isolés, l'agent du CIAS est la seule personne qu'ils reçoivent au cours de la journée. Les aides à domicile jouent un rôle primordial dans le quotidien de nos aînés.

UN SOUTIEN POUR TOUTES ET TOUS

Le SAAD intervient auprès des bénéfi-

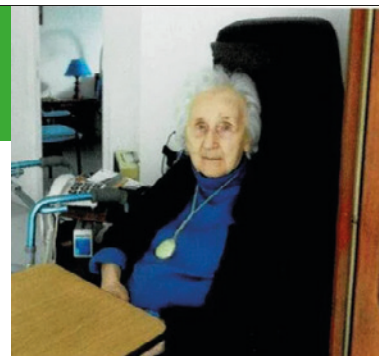
ciaires de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), de l'aide sociale ainsi qu'auprès des personnes ayant droit à une aide temporaire de leur mutuelle ou plus longue de leur caisse de retraite. Il intervient plus globalement auprès de toute personne qui a besoin d'un soutien. Les interventions d'aide à domicile ouvrent droit au crédit d'impôt.

PLUS D'INFO

Vous résidez sur Leff Armor communauté et vous ou l'un de vos proches a besoin de nos services ?

Contactez le CIAS :

cias@leffarmor.fr
Tel. : 02 96 79 77 82



Hommage à notre doyenne

Suzanne Connen, doyenne de Châtelaudren, s'est éteinte mercredi 9 août, à l'âge de 103 ans. Née en 1920 à Lanvollon, elle s'est installée en 1943 dans la commune, avec son mari René. Ils ouvriront leur magasin de chaussures place de la République quelques années plus tard, en 1954. Une vitrine bien connue : le magasin a été, à la retraite du couple, repris par son fils Bernard et sa femme Françoise, et aujourd'hui par Kévin, son petit-fils, et son épouse Béatrice.

La municipalité présente toutes ses condoléances à sa famille et ses proches.

Repas du 11 novembre

Un repas est organisé par le Centre communal d'action sociale (CCAS) le dimanche 11 novembre, à partir de 12h30 à la salle des fêtes. Un moment convivial animé par Christophe Le Quellec, qui fera danser les participants et participantes tout l'après-midi. Les seniors ne pouvant se déplacer recevront un panier garni.

PLUS D'INFO

Inscription obligatoire (repas et panier garni) en mairie avant le vendredi 27 octobre. Repas et panier offerts aux seniors de 70 ans et plus et 36,50 €/repas pour les moins de 70 ans.



Un projet pédagogique autour du bien-être

Cette année, l'équipe pédagogique a construit un programme autour du bien-être du corps et de l'esprit à l'école et en dehors.

Chaque jour, des activités sportives de 30 minutes seront notamment mises en place, en plus des temps d'EPS. A l'approche des JO 2024, l'année sera tournée vers la pratique du sport, de la solidarité (avec la course solidaire), et de la sécurité (avec la semaine du Savoir Rouler à Vélo).

Des actions permettant l'acquisition des compétences psychosociales pour prévenir et anticiper les problèmes relationnels entre les élèves vont être poursuivies, pour instaurer un climat de confiance, sain et serein.



RÉHABILITATION

Seize mois de travaux au pôle scolaire de Plouagat !

Construite dans les années 1980, le pôle scolaire de Plouagat accueille aujourd'hui près de 250 enfants, répartis dans 10 classes. Le bâtiment, devenu au fil des années passoire énergétique, nécessite aujourd'hui des travaux de réhabilitation.

À partir de septembre, des travaux d'aménagement et de réhabilitation énergétique du pôle scolaire de Plouagat vont avoir lieu, pour une durée prévisionnelle de 16 mois.

Ils permettront d'accueillir, à terme, les enfants dans de meilleures conditions, tout en favorisant les économies d'énergie pour la commune.

Les travaux consisteront :

- au changement des huisseries extérieures
- à l'isolation par l'intérieur pour les façades visibles depuis la Grand rue, et par l'extérieur pour les autres façades
- à la révision du chauffage et de la ventilation

- à la démolition des préfabriqués, du préau côté élémentaires et de l'escalier extérieur au niveau des maternelles
- à la construction d'un nouveau préau et de la reconstruction de l'ancien préau des élémentaires

La première phase des travaux, d'une durée prévisionnelle de trois mois, débutera par la rénovation énergétique côté de l'aile des maternelles, la démolition de l'escalier extérieur. En parallèle, un nouveau préau côté élémentaire sera créé.

Pendant toute la durée des travaux, tout sera mis en place pour le bien-être des enfants et du personnel de l'école. Pour leur réalisation, un coût de 1,5 M€ par la Ville est estimé.

Une école, deux sites : une nouvelle organisation

Cette année, ce sont environ 390 élèves qui vont être accueillis à l'école de Châtaudren-Plouagat. Sandrine Béché, directrice de l'école primaire publique de la commune, l'annonçait dans le numéro estival de votre bulletin municipal : une nouvelle organisation pédagogique de l'école a été mise en place.

Ainsi, les classes de maternelles, de CM1, de CM2 et les classes bilingues se situent sur le site de Plouagat. Les classes de CP, CE1 et CE2 sont sur celui de Châtaudren.

Cette restructuration permet aux élèves de CM1 et CM2 de s'habituer à une école plus grande avant leur entrée au collège, tout en permettant un effectif moyen de 20 élèves par classe entre le CP et le CE2.



Réussite de la campagne anti-frelon asiatique

La Ville de Châtelaudren-Plouagat a participé à la campagne de piégeage de printemps des fondatrices de frelon asiatique, initié par le GDSA 22.

Cette prévention a pour but d'empêcher la création de nids dont la colonie peut prédaté jusqu'à 150 000 insectes de 300 espèces différentes.

La Ville a ainsi investi 545 € dans l'achat de 100 pièges et 300 dosettes d'attractif. Ces pièges ont été prêtés à des volontaires sur six semaines, d'avril à mi-mai. Grâce aux bons conseils de référents volontaires, également apiculteurs amateurs, ce sont 100 nids primaires qui ont été détruits (contre 17 en 2022 et 5 en 2021) et 2 735 frelons asiatiques piégés.

Un bilan complet sera présenté dans quelques semaines en réunion publique. L'occasion aussi de découvrir le bilan réalisé par le GDSA 22 sur l'ensemble du département.

Grâce aux piégeurs volontaires, c'est plus d'une tonne d'insectes qui a été sauvée : merci à eux ! Une bonne nouvelle pour l'ensemble des insectes, des oiseaux... et des humains !

À noter : l'opération sera renouvelée l'année prochaine.

ENTRETIEN

Les cimetières ont été chouchoutés

Le début de l'automne, avec le 1^{er} novembre, est traditionnellement une saison où les cimetières reprennent des couleurs. Si les tombes sont bien fleuries à cette période, les agents municipaux prennent soin d'entretenir toute l'année ces lieux de recueillement et de mémoire.

Des travaux ont récemment été réalisés par les pompes funèbres Morvan dans les deux cimetières de la commune :

- le jardin du souvenir de Plouagat a été agrandi
- un nouveau columbarium de six cases a été installé à Châtelaudren, ainsi qu'un banc et une table de cérémonies.

Ces travaux ont nécessité 8 357 € TTC d'investissement par la Ville. De leur côté, les agents municipaux ont réalisé des travaux d'amélioration, dont la remise en état des portes des locaux techniques et le terrassement du columbarium de Châtelaudren.

Toute l'année, les agents des espaces

verts prennent soin des lieux de recueillement. Si l'utilisation des produits phytosanitaires a disparu depuis dix ans, c'est au profit de méthodes soigneuses de préserver la biodiversité. Désherbage, nettoyage, sablage des allées et taille des buissons se font à la main, avec binette et autres outils de jardinage traditionnel.

UNE AFFAIRE DE TOUS

À noter. Si la Ville a obligation d'entretenir ses cimetières, les propriétaires ou ayant droits d'une concession sont tenus de maintenir la tombe en bon état de propreté et d'entretien : garantir l'étanchéité du caveau, nettoyer la pierre tombale, rénover la sépulture mais aussi prendre soin des plantes.



Vos obligations d'élagage des arbres et des haies

Pour rappel, les propriétaires ont obligation d'élaguer leurs arbres et leurs haies, dès qu'ils empiètent sur le domaine public et qu'ils gênent la circulation des piétons et des véhicules. Pour illustrer, des arbres non élagués peuvent empêcher le passage des bennes à ordures. Les contrevenants risquent une mise en demeure.

PÔLE FOOT

Club-house : les plans sont adoptés !

Les élus, en concertation avec les représentants du FC Plouagat Châtelaudren Lanrodec, l'Intersport du Leff et Fest'in Leff, ont adopté les plans du nouveau club-house, élaborés par le cabinet Ouest architecture.

Construit au stade Louis-Morice, à l'angle sud-ouest du terrain d'honneur et perpendiculairement à la ligne de corner, le bâtiment, dont l'extérieur sera noir, fera 22,4 m de long sur 9,4 m de large. Il comprendra un salle de réunion et de convivialité de 100 m², ainsi qu'un bureau, des toilettes, un bar, une buanderie et un local de ménage. Un auvent

de 69 m² permettra aux spectateurs d'assister aux matchs à l'abri des intempéries ou du soleil.

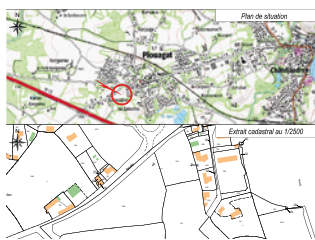
SIX MOIS DE CHANTIER

Le chantier devrait démarrer mi-mars 2024, pour une livraison à l'automne 2024. Le montant des travaux est estimé à 538 847 € TTC.

Programme voirie 2023

Des travaux de voirie se sont déroulés mi-juillet route de Kerlan Christ au ruisseau du Dourneur, route du Cochedo à Kerny et chemin de Guerbriac. La réfection de l'entrée du chemin du petit Kergorno a été nécessaire, suite à une tranchée réalisée pour un passage de ligne électrique. Deux places de parking de la salle communale de Plouagat ont été rénovés après leur dégradation par les racines d'un arbre du parterre central.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS, pour un montant de 142 929 € TTC, sous la maîtrise d'œuvre d'ING Concept (7 440 € TTC).



LOGEMENT

Début de chantier du lotissement du Pré de l'Étang

Un nouveau lotissement va voir le jour à la sortie de Plouagat. Le Pré de l'Étang devrait accueillir, à terme, près de 40 nouvelles familles.

Le plan d'aménagement du lotissement du pré de l'étang, situé à la sortie de Plouagat, a été adopté : 31 lots vont être créés, dont 24 parcelles en lots libres destinés à la vente, et 7 parcelles destinées à de petits logements collectifs pour la création de 14 appartements. La création de ces derniers est néanmoins suspendue à la contractualisation avec un établissement HLM. Ces organismes tardent à s'engager, ayant des difficultés à équilibrer leurs budgets pour de nouvelles constructions.

DES TRAVAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le démarrage des travaux de terrassement est prévu lundi 11 septembre par l'entreprise SETAP. Un procédé récent, améliorant l'arase des terrassements et respectueuse de l'environnement, va être utilisé. Il consiste à mélanger la terre végétale enlevée lors du décaissement du sol à un faible pourcentage de chaux, pour remplacer les granulats d'empierrement habituellement utilisés.

L'entreprise LE DU interviendra entre début décembre et fin janvier pour la pose des réseaux. Les premiers permis devraient être délivrés au printemps si le calendrier des travaux est tenu.



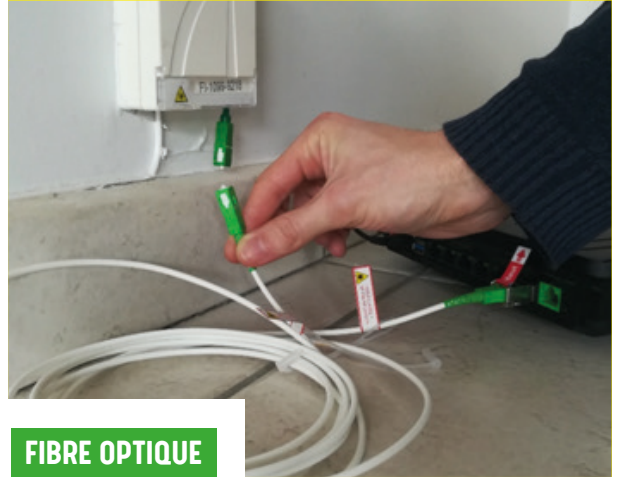
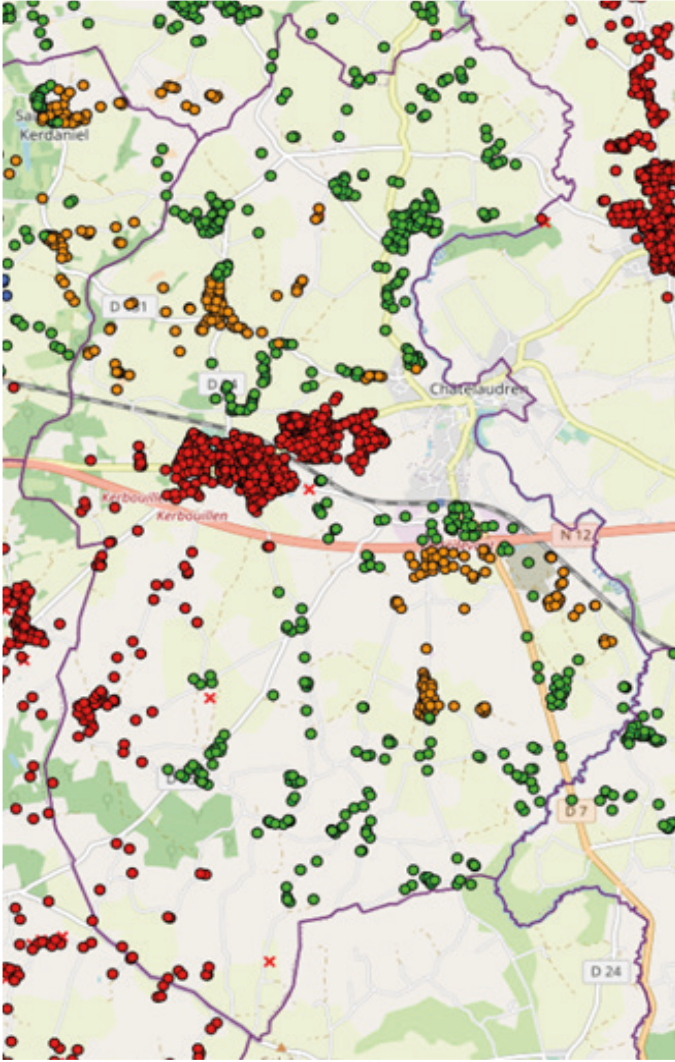
Les réseaux de la rue de Saint-Brieuc effacés

La deuxième tranche de l'effacement des réseaux de la rue de Saint-Brieuc à Mississippi est terminée. Cette étape était nécessaire pour le réaménagement de l'ensemble de la voie, du pont du Rudoré au rond-point de Lengries.

Le chantier a été réalisé par l'entreprise LE DU de mi-avril à mi-juin, sous les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre du Syndicat Départemental d'Énergie, pour un montant total de 288 400 € TTC, avec un reste à charge pour la commune de 150 000 €.

Le basculement complet du réseau aérien vers le nouveau réseau souterrain aura lieu vendredi 13 octobre 2023. Les poteaux bétons et câbles resteront en place jusqu'à l'installation de 16 nouveaux candélabres, lors de l'aménagement de la voirie prévu en 2024.

À la réception du chantier, Olivier Boissière a tenu à remercier les entreprises et le Département pour la réalisation du chantier, mais aussi les riverains pour leur compréhension et leur patience malgré les désagréments subis pendant la durée des travaux.



FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique est en cours

La fibre optique arrive à Châtelaudren-Plouagat ! L'occasion de faire sur le point sur cette technologie qui permet une connexion Internet Très Haut Débit.

Le maître d'ouvrage du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD), Mégalis BRETAGNE, est un organisme public qui porte une initiative publique en complément de l'initiative privée. Son action couvre 90 % du territoire breton et 60 % de la population. Son rôle est de garantir un aménagement équilibré du territoire entre les zones rurales et les villes moyennes avec une maîtrise publique du rythme de déploiement de la fibre et de la propriété des réseaux.

Le coût moyen d'une prise financée par le Département, la Région, l'Europe, Plan France Très Haut Débit, Très Haut Débit, Leff Armor communauté, Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel et Châtelaudren-Plouagat est de 1145 €.

Le montant de cette tranche s'élève à 1 Million d'Euros, 290 000 € ont été pris en charge par Leff Armor communauté, Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel et Châtelaudren-Plouagat.

La commercialisation de la fibre a démarré sur la commune le 19 juillet dernier. Cela concerne les points verts (disponible à la commercialisation) sur la carte jointe. Les lieux-dits correspondant aux points orange (travaux commencés), Le Leshouarn et Kermorvan au nord, Fournello, la Rue Neuve et la zone de Rubourgeois au sud, pourront être raccordés début 2024. Les zones où sont matérialisés les points rouges (en cours d'étude) correspondent aux espaces urbanisés près des bourgs, à la partie à l'ouest de la commune délimitée par la route qui va de Rubernard à Kerdanet, le sud de la commune du Runio d'en Haut au Costang et Guerbric, le bourg de Châtelaudren et la rue de la Gare. Ces dernières devraient être raccordées en 2025 ou 2026.

Dans les secteurs où l'entreprise AXIONE a terminé les installations extérieures, c'est à l'opérateur de votre choix d'installer la Prise de Terminal Optique (PTO).

Celui-ci doit faire le raccordement optique gratuitement dans votre maison.

UNE PRISE DE TERMINAL OPTIQUE (PTO)

La fibre permet un débit de navigation sur internet 100 fois plus rapide que l'ADSL. Il est prévu que toutes les habitations soient raccordées à la fibre optique et que les fils en cuivre soit abandonnés en 2030.

Une fois votre quartier éligible, si jamais vous rencontrez un problème pour votre raccordement, votre interlocuteur principal est votre fournisseur d'accès internet. En cas de non-réponse, vous pourrez vous tourner vers THD Bretagne thd.bzh/contact, et si la solution n'évolue pas positivement vers mega.bzh/aide

Si vous n'êtes pas encore éligible à la fibre, vous avez la possibilité de suivre son déploiement dans votre secteur via la carte sur la page d'accueil du site Mégalis.mégalis.bretagne.bzh

État civil

NAISSANCES

Justin CHOLET
Éva ROPARS
Noah GÉLIN
Camille LE LAY
Nael LE GUEN
Baptiste ROUAULT

DÉCÈS

Huguette LATAPY née DONNY
Jean-Yves LE MARREC
Raymonde BEAUJARD née GALLIOT
Raymone KAUP née DEVAUX
Yvonne JÉGO née CORNET
Hamid MALEKI RAD
Josette LE NÔTRE née GUÉNO
Simone LE MAGOARIEC née LE FOLL
Suzanne CONNEN née LE JAN
Marie TRAN THANH née LENOIR
Raymond LEGROS

PARRAINAGES

Antoine et Marley MABILAIS

MARIAGES

Pascal PICHARD et Sylviane Le COCQ
Gildas MABILAIS et Séverine TOSTAIN
Kévin MORICE et Maude JÉGOU
Jérémy GARAIX et Sarah L'HERMITE
Philippe BOURSEUL et Cécile ROBERT
Baptiste GENCE et Camille ROCHER



ACCOMPAGNEMENT

Une permanence pour vous aider dans votre budget

Pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile, l'UDAF organise des permanences Point Conseil Budget, deux mercredis par mois, de 9h30 à 12h, à la mairie déléguée de Châtelaudren.

Prochaines dates : 13 et 27 septembre, 11 et 25 octobre, 9 et 22 novembre, 13 décembre

RENSEIGNEMENTS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

pcb@udaf22.fr
02 96 33 40 76 / 06 23 57 81 95



Bienvenue aux bébés de 2022 !

Votre enfant est né en 2022 ? Inscrivez-vous à la cérémonie d'accueil des bébés 2022, qui se déroulera samedi 30 septembre à 11h à la salle communale de Plouagat. L'occasion de partager un verre de l'amitié avec la municipalité et de recevoir un cadeau.

L'invitation est envoyée par courrier aux familles. Un retour est demandé avant le 22 septembre, en mairie, au 02 96 74 10 84 ou par mail à accueil@chatelaudren-plouagat.fr

VOS SERVICES

Services administratifs

Tél. : 02 96 74 10 84
accueil@chatelaudren-plouagat.fr

NOUVEAUX HORAIRES

Mairie déléguée de Châtelaudren
Accueil le lundi et le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h

Mairie déléguée de Plouagat
Accueil le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Gendarmerie

8 rue des Écoles
Tél : 02 96 74 10 17
Du lundi au samedi sauf le vendredi de 8h à 12h - Du lundi au vendredi sauf le mardi de 15h à 18h.
Dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

La Poste

À Châtelaudren : Place Saint-Vincent
Ouvert lundi et samedi de 9h à 12h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
À Plouagat : Place de la Mairie,
Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 15h50 et le samedi de 9h40 à 12h

Conseil Municipal du 30 juin 2023

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON,

Procurations : Jean-Paul LE VAILLANT donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME donne pouvoir à Jacques MORO, Isabelle GOURIOU donne pouvoir à Alain TREPARD, Rozenn JOUAN donne pouvoir à Alexandra LE BRETON, Aline LE ROY donne pouvoir à Géraldine LE LAY

Absents : Pascal LE GUILLOUX, Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST

Secrétaire de Séance : Patrick SOLO

REPAS DE RUE DU 13 JUILLET - MISE À DISPOSITION DE LA SCÈNE

La communauté de communes, ayant décidé de ne plus gérer en direct le podium, celui-ci est mis à disposition des communes intéressées via une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec Leff Armor Communauté.

ÉTANG DE CHÂTELAUDREN - GESTION DES POPULATIONS DE RONGEURS AQUATIQUES

Afin de lutter contre la prolifération de ragondins et de rats musqués à l'étang de Châtelaudren, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la FGDON. Le coût de cette campagne est de 174 € pour la collectivité.

TERRE ATTITUDE 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € aux Jeunes Agriculteurs du canton de Châtelaudren-Plouagat pour l'organisation de Terre Attitude sur la commune de Pléto le week-end du 26-27 août 2023.

RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLÉMENTAIRE « IFSE RÉGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1er juillet 2023.

Le montant de la part « IFSE régie » sera de 110 €, le montant moyen des recettes mensuelles étant inférieur à 1220 €.

SOUTIEN AUX POMPIERS HUMANITAIRES DU GSCF EN UKRAINE APRÈS LA RUPTURE TRAGIQUE DU BARRAGE DE KAKHOVKA

Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), engagé en Ukraine dans le cadre d'une opération de secours vitale consécutive à la destruction catastrophique du barrage de Kakhovka, sollicite une subvention exceptionnelle de la part des collectivités locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € au Groupe de Secours Catastrophe Français.

HÔPITAL DE GUINGAMP : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la motion ci-après pour le maintien de la maternité de l'hôpital de Guingamp :

La commune de Châtelaudren-Plouagat s'inquiète de la suspension prétendument préventive des accouchements à la maternité de Guingamp.

À l'inquiétude s'ajoute la colère de n'avoir aucun engagement écrit du ministre en charge de la santé pour une reprise de cette activité dans les plus brefs délais.

Nous refusons la casse de l'hôpital public que l'on démantèle service après service.

Aujourd'hui c'est la maternité, demain les urgences, la chirurgie conventionnelle ?...

Le peu d'empressement des autorités sanitaires locales à trouver le personnel essentiel au maintien des activités de la maternité a sapé notre confiance envers ces interlocuteurs.

Nous réaffirmons notre exigence d'égalité d'accès aux soins pour les femmes et les hommes du pays de Guingamp.

Nous exigeons un engagement écrit du gouvernement et du ministre de la santé, une date de réouverture et un plan de recrutement adéquat.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES DANS LES CÔTES D'ARMOR

Le conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat déplore l'annonce de la fermeture d'une classe à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat et conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la direction académique des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité de l'accueil en garderie à la restauration scolaire ;

- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;

- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;

- Les classes à double, voire triple niveaux, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture

- L'augmentation des effectifs par classe, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS - CP - CE1 ;

- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes.

- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22,1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19,3 élèves par classe) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Apporte, à l'unanimité, son soutien au collectif 45 classes,

- Demande, à l'unanimité, l'annulation des 45 fermetures de classes et de l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

- Dit, à l'unanimité, que la présente délibération sera transmise au directeur académique, au préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor

PETITES CITÉS DE CARACTÈRE - RENCONTRES NATIONALES 2023 - MANDAT SPÉCIAL

Les rencontres nationales des petites cités de caractère se dérouleront du 2 au 4 juillet dans l'Orne (61) à Sées, Bagnoles de l'Orne et Mortagne au Perche.

Mmes Monique Lorant et Sophie Philippe, adjointes au maire, représenteront la municipalité à ces rencontres.

Ces dernières doivent être autorisées par délibération et le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'un mandat spécial pour permettre le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat,

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accorde, à l'unanimité (ne prennent pas part au vote : M. Lorant, S. Philippe), un mandat spécial à Mmes Monique Lorant et Sophie Philippe, Adjointes au Maire, pour se rendre aux rencontres nationales des petites cités de caractère organisées dans l'Orne (61).

- précise (ne prennent pas part au vote : M. Lorant, S. Philippe) que les frais de séjour sont remboursés forfaitairement (70 € pour l'hébergement en province, 17,50 € pour l'indemnité de repas), les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES PAR LEFF ARMOR ET TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS - REVERSEMENT D'UNE PART À LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ - PRÉCISIONS

Le 3 mai 2022, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre le reversement au profit de Leff Armor de 50 % de la taxe d'aménagement perçue par chaque commune sur les zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor, à compter du 1er janvier 2019, et 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par chaque commune sur les zones d'activités situées sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension.

Le 3 juin 2022, le conseil municipal a délibéré en vue de reverser une part de la taxe d'aménagement et de la taxe sur le foncier bâti industriel à Leff Armor Communauté dans les conditions décidées par Leff Armor Communauté.

Le 21 février 2023, les services de Leff Armor Communauté ont adressé à la commune de Châtelaudren-Plouagat des tableaux récapitulatifs des versements attendus de 50 % de la taxe d'aménagement et de 50 % de la taxe sur les propriétés bâties industrielles.

Constatant que l'assiette de calcul ne correspondait ni aux décisions de Leff Armor, ni à

celles de la commune (le montant de la taxe d'aménagement a été calculé en intégrant des entreprises situées hors zones d'activités aménagées par Leff Armor et le montant de la taxe sur les propriétés foncières non bâties en intégrant notamment l'évolution des bases fiscales), des discussions ont été engagées par la municipalité auprès de Leff Armor.

Leff Armor confirmant le mode de calcul malgré les discordances manifestes avec les délibérations adoptées tant par le conseil communautaire que par le conseil municipal, il est proposé au conseil municipal de décider de la suite à donner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande, à l'unanimité, à Leff Armor de réviser son mode de calcul des montants de taxe d'aménagement et de taxe sur les propriétés bâties industrielles reçu en le rendant conforme avec les décisions prises et par Leff Armor, et par la commune de Châtauldren-Plouagat, à savoir :

- une taxe d'aménagement assise sur les zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor,

- une taxe foncière sur les propriétés bâties sur les zones d'activité situées sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension

Sans quoi la commune se réserve la liberté de dénoncer la convention.

ÉGLISE ST MAGLOIRE - CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté,

- décide de flécher 100 000 € du contrat de territoire 2022 - 2027 sur le projet de restauration du clocher de l'église Saint-Magloire.

FOURNITURES SCOLAIRES - SUBVENTION

Pour mémoire, elles étaient les suivantes pour l'année scolaire 2022 - 2023 :

Subventions scolaires années 2022-2023

École publique :

- Maternelles résidant sur la commune : 55 €

- Élémentaires résidant sur la commune : 60 €

École Ste Thérèse :

- Maternelles résidant sur la commune : 55 €

- Élémentaires résidant sur la commune : 60 €

Garderie communale :

- Fournitures : 15 € /élève

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2023 - 2024.

TRANSPORT ALSH - CONVENTION LEFF ARMOR

Leff Armor Communauté a entériné le 23 mai dernier le maintien du service de transport des enfants aux centres de loisirs, ce service étant très apprécié des familles, mais désormais pris en charge, à compter de septembre prochain, par les communes avec participation des familles.

Le coût du trajet étant estimé à 4,60€, Leff Armor Communauté a décidé de le facturer aux familles 1 € et de solliciter le complément, soit 3,60 €, aux communes via une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (2 abstentions), d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe avec Leff Armor Communauté.

TRANSPORT SCOLAIRE - CONVENTION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

La convention de coopération relative au transport scolaire signée entre la Région et la commune arrive à échéance à la fin de l'année scolaire en cours.

Il est proposé de reconduire la convention en précisant quelques points par avenant.

Les éléments nouveaux ou précisés figurant dans l'avenant sont les suivants :

- Il est précisé que pour les écoles regroupées en RPI le parcours s'effectue d'école à école (lorsque des arrêts intermédiaires sont desservis, ils persistent jusqu'à ce que les enfants qui les utilisent arrivent à la fin du cycle primaire).

- Les familles sont informées par la Région des acceptations ou refus de création d'arrêt. La commune où est situé l'arrêt est en copie de la réponse.

- Les missions de l'accompagnateur, obligatoire lorsque des enfants de maternelle sont transportés, sont précisées dans une nouvelle annexe (annexe 4).

- Des dossiers d'inscription au transport scolaire, renseignés et signés par les familles devront être adressés à la Région par les services de la commune.

- Le montant de la participation familiale (inchangée en 2023/2024 par rapport à 2022/2023) qui sera reversée prendra en compte l'ensemble des dispositions du règlement régional des transports scolaires (coût du duplicata en cas de perte de carte, majoration des inscriptions reçues hors délais sans justificatif valable). Un titre de recettes portant sur le reversement de la participation annuelle sera adressé par la Région en décembre, puis en juin pour les inscriptions complémentaires reçues après l'émission du premier titre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe avec le conseil régional.

ALIÉNATION DE LA MAISON DE PONEDEN - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET AUTORISATION DU MAIRE À RÉALISER L'OPÉRATION

Vu la délibération en date du 3 mars 2023 par laquelle il a été décidé en principe de procéder à l'aliénation du logement locatif de Ponedén, sis 6 rue des Merisiers à Châtauldren-Plouagat,

Considérant que le prix prévu dans le cahier des charges établi correspond à l'évaluation faite par le service des Domaines (avec une marge d'appréciation de 10% et honoraires en sus), que les autres clauses du cahier des charges, proposé par l'office notarial Gault-Jouet de Châtauldren-Plouagat, sont également satisfaisantes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- approuve (Pour : 20 ; Contre : 1 ; Abstentions : 2) le cahier des charges établi et notamment le prix qu'il prévoit,

- autorise (Pour : 20 ; Contre : 1 ; Abstentions : 2) M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix et autres

énoncées au cahier des charges par acte passé de gré à gré.

PARCELLE C2103 - RÉTROCESSION À SES ANCIENS PROPRIÉTAIRES

La commune avait fait l'acquisition de la parcelle C2103, d'une superficie de 1 097 m², située rue des bouleaux, via une procédure d'expropriation en vue de réaliser une seconde voie d'accès à un lotissement communal.

L'utilité de cette seconde voie n'étant plus démontrée, il est proposé de la rétrocéder à ses anciens propriétaires.

Le juge de l'expropriation avait estimé la valeur de cette parcelle à 11 € HT /m², soit 12 067 € HT.

Après évaluation du service des Domaines, il est proposé de la rétrocéder sur cette même base, soit 11 €/m² HT.

Considérant :

- que la parcelle C2103, d'une superficie de 1 097 m², n'est pas affectée à l'usage du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la commune de Châtauldren-Plouagat,

- que les consorts Le Page ont fait part de leur accord en vue d'une rétrocession,

- qu'une proposition de rétrocession au prix de 12 097 € HT, conforme à l'évaluation domaniale, a été faite aux consorts Le Page, qui l'ont acceptée,

- que les frais d'acte et de procédure seront pour moitié à la charge des acquéreurs, pour moitié à la charge de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- constate à l'unanimité (Abstentions : 3) la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle C2103, rue des bouleaux,

- autorise à l'unanimité (Abstentions : 3) la cession par la commune de Châtauldren-Plouagat de ladite parcelle au profit des consorts Le Page,

- précise à l'unanimité (Abstentions : 3) que cette cession interviendra au prix de 12 067€ HT, et que les frais d'acte notarié et de procédure (géomètre...) seront pour moitié à la charge des acquéreurs, pour moitié à la charge de la commune de Châtauldren-Plouagat,

- autorise à l'unanimité (Abstentions : 3) M. le Maire ou un(e) Adjoint(e) à signer l'acte à intervenir.

SCI ALNARA - RÉGULARISATION FONCIÈRE

La commune de Châtauldren-Plouagat est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée C2167 (127 m²) et C2171 (3 m²), de fait intégrée physiquement à l'emprise foncière de la SCI du Clos Maréchal.

La SCI ALNARA a manifesté le souhait de régulariser cette situation et a sollicité la possibilité de s'en porter acquéreur.

Le Service France Domaine en a estimé les valeurs vénales à 17 € HT / m², soit 2 210 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver cette cession aux conditions financières ci-dessus mentionnées

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

LOTISSEMENT DU PRÉ DE L'ÉTANG - CONSTRUCTION DE LIGNE ÉLECTRIQUE - CONVENTION AVEC LE SDE22

Dans le cadre du projet de lotissement du Pré de l'étang, l'entreprise Le Du a été missionnée par le SDE22 pour étudier la construction de la ligne électrique.

Une partie des travaux envisagés se situant sur des parcelles communales, il est nécessaire de conventionner avec le SDE22.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : P. Martin, S. Le Bonhomme, J. Moro), M. le Maire à signer la convention ci-jointe avec le SDE22.

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- un bien situé 22 Grand Rue cadastré B n° 456 pour une superficie totale de 00ha 01a 04ca.
- un bien situé 5 rue du Docteur Puel cadastré 038 A n° 573 pour une superficie totale de 00ha 06a 04ca.
- un bien situé « Pré Minier » cadastré C n° 2085 pour une superficie totale de 01ha 40a 64ca.
- un bien situé 8 rue de Leshouarn cadastré B n° 1357 et B 2357 pour une superficie totale de 00ha 15a 75ca.
- un bien situé 10 rue de Kernabat cadastré C n° 2097 pour une superficie totale de 00ha 09a 50ca.
- un bien situé 2 rue de Parc Bras cadastré B n° 1406 pour une superficie totale de 00ha 05a 65ca.
- un bien situé rue du Claudren cadastré B n° 1346, 1945, 1946, et 1950 pour une superficie totale de 02ha 64a 30ca.
- un bien situé rue du Claudren cadastré B n° 1080 pour une superficie totale de 03a 54ca.
- un bien situé 6, 8 rue Pasteur cadastré 038 n° 94 et 95 pour une superficie totale de 08a 45ca.

Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2023

Présent(e)s : O. Boissiere, P. Martin, M. Lorant, D. Turban, S. Mevel-Rault, P. Solo, S. Philippe, J.p. Le Vaillant, A. Trepard, Y. Larriven, T. Le Provost, I. Le Chanu, I. Gouriou, Y. Brault, C. Clavier, J. Moro, G. Le Creurer, A. Le Roy, J. Perrais

Procurations : J.M. Le Pillouer ; D. Turban ; G. Le Lay ; G. Le Creurer ; A. Le Breton ; S. Philippe ; S. Le Bonhomme ; A. Le Roy ; R. Jouan ; J. Perrais.

Absents : V. Cosson, X. Hochet, P. Le Guillou

Secrétaire de Séance : S. Mevel-Rault

ÉCLAIRAGE PUBLIC, RÉNOVATION DES LANTERNES

Dans le cadre du Fond vert, le SDE22 a obtenu un financement pour effectuer des travaux de rénovation et propose de remplacer les lanternes les plus énergivores (équipements de plus de 35 ans).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (ne prennent pas part

au vote : P. MARTIN, S. LE BONHOMME et J. MORO), d'approuver le remplacement de lanternes anciennes. La participation financière de la commune s'élèvera à 10 830,25 €.

MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la motion de soutien aux EHPAD telle que rédigée ci-après :

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, plusieurs élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha, le 11 mai 2023, et une 2^e fois à La Roche-Jaudy, le 29 juin 2023, en présence également des directeurs et directrices d'établissement. Tous partagent le même constat alarmant.

Lors de cette réunion du 29 juin 2023 à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation,

- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies

- Des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.

- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1er jour.

- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.

- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscuits ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opéré des rapprochements font certes état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle.

- Non-remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficultés nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées

à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dus à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?

- Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le

30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégalement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.

- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.

- De refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire

- De solliciter une rencontre avec le ministre de la Santé et le ministre de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales

- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat. Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1ère ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

Une nouvelle réunion aura lieu le 21 septembre à Bégard.

RENCONTRES NATIONALES 2023 DES VILLAGES ÉTAPES - MANDAT SPÉCIAL

Mme Monique LORANT, Adjointe, se rendra aux rencontres nationales des villages étapes qui se tiendront à Limoges, les 27 et 28 septembre prochains inclus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accorde, à l'unanimité, un mandat spécial à Mme Monique LORANT, Adjointe pour se rendre aux rencontres nationales des villages étapes qui se tiendront à Limoges, les 27 et 28 septembre prochains.

CRÉDIT DE TVA PRESCRIT - RÉGULARISATION + DÉCISION MODIFICATIVE

Deux demandes de remboursement de crédits de TVA, adressées le 10/03/2016 auprès de la Direction générale des Finances publiques, pour un montant total de 34 621€, ont fait l'objet d'une décision de rejet par courrier en date du 13/05/2016.

Le Service des impôts des entreprises n'ayant retrouvé aucune autre demande postérieure au rejet du 13 mai 2016, ce crédit de TVA est donc aujourd'hui prescrit et doit faire l'objet d'une

écriture de régularisation.

Cette régularisation n'ayant pas été prévue au budget primitif, il est nécessaire d'adopter une décision modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la prescription d'un montant de 34 621 € et autorise M. le Maire à constater la charge correspondante dans les comptes de la commune,
- d'adopter la proposition de décision modificative correspondante,

ÉCOLE PUBLIQUE – ACHAT DE CLÉS USB

Un accord de principe a été trouvé entre les communes de Bringolo et de Saint-Jean Kerdaniel pour que chacune d'entre elle participe financièrement à l'achat des clés USB offertes à chaque élève de classe de CM2 en fin d'année scolaire au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles élémentaires de Châtelaudren-Plouagat,

Le coût d'une clé USB est de 8,77 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les conventions avec les communes de Bringolo et de Saint-Jean-Kerdaniel et à émettre un titre de recette auprès des communes.

CLUB-HOUSE – AVANT-PROJET DÉFINITIF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'avant-projet définitif du Club House du stade Louis Morice estimé à un montant de 449 039,00€ HT,
- de valider le plan de financement,
- de solliciter le financement du contrat de territoire auprès du Conseil départemental à hauteur de 242 754,84€.

TRAVAUX : ZA DU FOURNELLO – RESEAU ELECTRIQUE – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE DESSERTE – CONVENTION DE SERVITUDES

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, dans la zone artisanale de Fournello, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes avec Enedis.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION ECOWATT

Ce dispositif permet aux acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Sur la base d'une démarche volontaire, en tant qu'acteur public, il est possible pour la collectivité de participer à ces actions d'économie et d'agir sur l'éclairage public (extinction) de la commune en cas de signal rouge et orange Ecowatt.

Considérant la nécessité de participer à l'effort collectif de réduction de la consommation d'énergie et l'adhésion de la commune au dispositif Ecowatt ;

Considérant que la décision de réduction ou d'extinction prend en compte la sécurité des usagers de la voirie, la protection des biens et des personnes.

Considérant que la coupure nécessite un partenariat avec le SDE22 qui s'assurera de la faisabilité technique.

bilité technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix contre,

- DECIDE de participer au dispositif ECOWATT en optant pour un effacement total des commandes d'éclairage public.
- CHARGE M. le Maire de prendre les arrêtés permettant la mise en œuvre de cette mesure.

LOTISSEMENT DU CLOS AUDREN – VENTES DES LOTS EXCLUES DU CHAMP DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente par la société Theffo TP des lots de la tranche 1 du lotissement du Clos Audren, dont le permis d'aménager a été délivré par arrêté du 20/01/2022,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- Un bien situé 1 A Place du 19 mars 1962 cadastré B n° 1111 et 1108(1/4 indivis) pour une superficie totale de 00ha 01a 84ca.

- Un bien situé 9 clos de Kerlan cadastré B n° 2224-2227 et 2245 pour une superficie totale de 00ha 04a 14ca.

- Un bien situé 6 rue du Général Leclerc cadastré 038 A n° 544-et 546 pour une superficie totale de 00ha 02a 11ca.

- Un bien cadastré B n° 2358 pour une superficie totale de 00ha 05a 03ca.

- Un bien cadastré B n° 1041-496 et 497 pour une superficie totale de 00ha 10a 56ca.

- Un bien cadastré 038 A n° 149 pour une superficie totale de 00ha 02a 40ca.

- Un bien cadastré 038 A n° 495 pour une superficie totale de 1a 23ca.

- Un bien cadastré B n° 1510 pour une superficie totale de 5a 54ca.

- Un bien cadastré 038 A n° 67 pour une superficie totale de 89ca.

- Un bien cadastré 038 A n° 597 pour une superficie totale de 440ca.

Conseil Municipal des Jeunes du 24 juin 2023

Présents : Aline Le Roy, Alexandra Le Breton, Patrick Solo

Élus du CMJ : Anna, Lucie, Leny, Swann, Marius, Arthur

Secrétaire de séance : Alexandra Le Breton.

BILAN DES ACTIONS MENÉES AVANT L'ÉTÉ :

Opération « ici commence la mer » : Patrick annonce que la commune va se doter d'un pochoir et donc l'opération pourra être renouvelée régulièrement dans les deux communes déléguées.

Les boîtes à livres sont terminées et il reste celle au bord de l'étang de Châtelaudren à installer.

Atelier Graff : on refera un appel auprès de graffeurs à la rentrée. Pour l'instant le budget demandé est trop élevé.

Deux tables de tennis de table et d'échecs en dur devraient être installées après la rentrée, près de l'étang de Châtelaudren et de Plouagat.

PROJETS :

- Animation inter générations à mettre en place avec des jeux, des danses, un loto, un goûter. Les jeunes pensent également à un jardin partagé près de L'EHPAD.
- Remettre en place une journée nettoyage de la nature.
- Se renseigner sur la création d'un trampoline Park.
- Ateliers bricolage : fabrication de boîtes à mégots ludiques, créer un banc de l'amitié.
- Organiser une boom pour les 9-13 ans en 2024 (vacances de la Toussaint) pour célébrer la fin du mandat des élus en place et la prise de fonction des nouveaux élus.
- Organiser avec la société de pêche une journée initiation.

En fin de séance, Patrick fait son bilan sur cette première année de mandat. Celui-ci est positif sur l'attitude, le comportement. Petit à petit la prise de parole a progressé et les élus s'écoutent davantage. Par contre il n'y a pas eu assez de présence sur les ateliers boîtes à livres et ici commence la mer.

Pour conclure, Patrick annonce qu'une journée visite de l'Assemblée nationale ou du Sénat à Paris peut être envisagée. Il faudra y travailler dès la rentrée.

Dossiers d'urbanisme

du 1^{er} juin au 15 août 2023

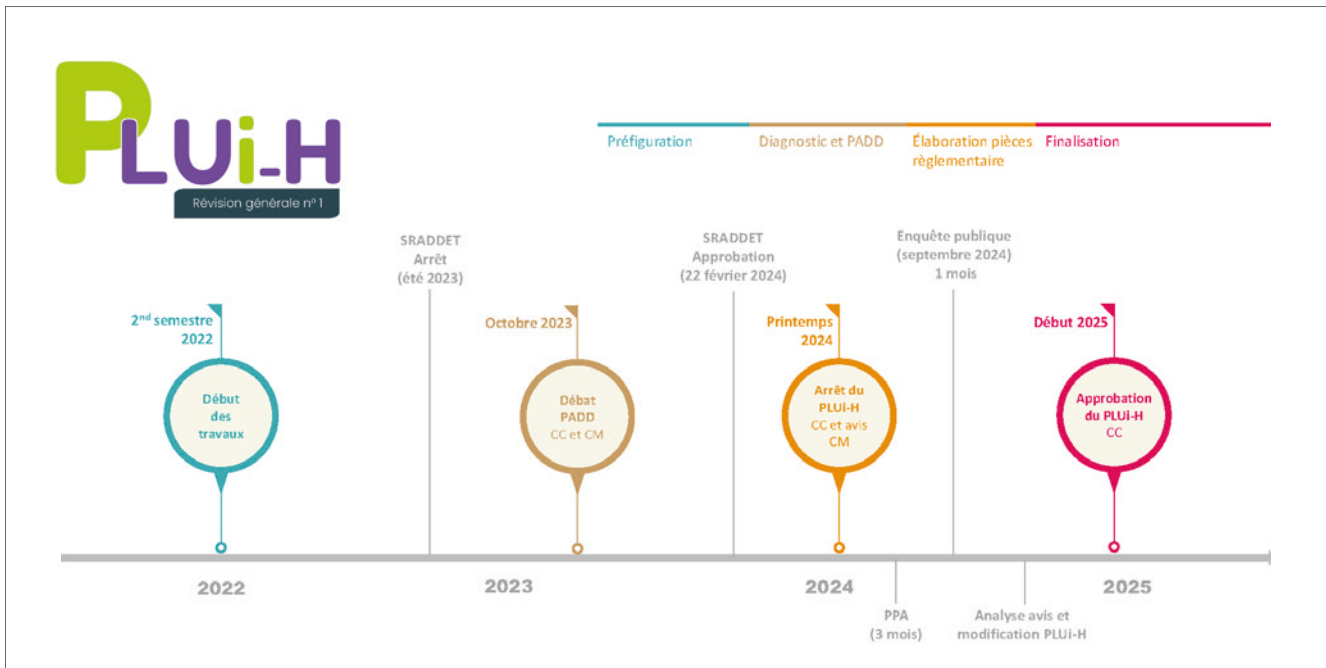
NOM	ADRESSE	OBJET
DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES		
M. LE POINT Gérard	13, rue de Parc Bras	Changement de destination d'un local commercial en habitation
M. LENEVEU Erwan	1, La Grand Rue	Modification de façades
Mme RAFFIN Marine	8, Guervaux	Extension maison d'habitation, isolation extérieure et création d'ouvertures
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	Rue du Maillet	Changement porte de secours
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	37, rue de la Gare	Pose de velux
Mme BENECH Chloé	10, Chemin de Kerdanet	Division en vue de construire
DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES		
M. RABOTEAU Philippe	28, Kerdanet	Véranda
M. & Mme PEDRON Xavier et Marie-Thérèse	1 Bis Kerbouillen	Clôture
M. ROY Grégory	18, rue de la Mairie	Modification des ouvertures
SCI BATAILLE	19, Place de la République	Réfection toiture
M. LEHELARD Daniel	1, rue Rupérou	Renforcement sablière et joints de la façade
M. LE PILLOUER Jean-Michel	14, Parc Bras	Changement des menuiseries et isolation extérieure
Boulangerie MAISON GUYOMARD	22, Place de la République	Modification de façade de la boulangerie
M. COSSON Jacky	7, Impasse des Chênes	Clôture
M. DURAND Eric	9 B, Côte des Epinettes	Rejointement
AVEL THOR SOLAIRE	Kercun	Pose panneaux solaires sur toiture
M. KERLO Michel	30 Bis, rue du Général Leclerc	Remplacement garde-corps d'un balcon
M. LE MAOUT Jean-Luc	3, les Gerbes d'en Haut	Pose panneaux photovoltaïques sur un bâtiment
M. FINGOLO Jean-Marie	11, Kerny	Abri de jardin
M. LEVEAU Kévin	42, Christ	Préau
AVEL THOR SOLAIRE	2, Mogoro	Pose panneaux solaires sur toiture
M. MOREAU Camille	16, Christ	Remplacement des menuiseries
SCI PENNTI	5, Place de la Mairie	Remplacement des menuiseries et création d'une terrasse
M. DANVEAU Eric	42, rue du Clos Maréchal	Portail
PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS / EN COURS		
SCI YOMATE	Pré de la Mi-Route	4 maisons individuelles
PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS		
M. GAC Didier	7, rue du Roscorlet	Carport
Mme BARON Chloé	Lotissement "Le Clos Audren"	Maison individuelle
M. BEAU Pierre	Lotissement "Le Clos Audren"	Maison individuelle
M. & Mme MIZGIEL Adrian et Paulina	Kerbarbo	Extension maison
SCI LANCELOT	ZA de Fournello	Extension d'un garage
M. & Mme SOURIMANT Michel et Jacqueline	Lotissement "Le Clos Audren"	Maison individuelle
NOVAFRANCE Energy	Le Costang	26 abris volailles
M. & Mme ROBERT Stéphane et Alexandra	Lotissement "Le Clos Audren"	Maison individuelle
SCI 14JDT	ZA de Fournello	Bâtiment artisanal
Mme RAFFIN Marine	8, Guervaux	Extension maison
M. BEQUET Frédéric	Lotissement "Le Clos Audren"	Maison individuelle
M. BRAULT François	Lotissement "Le Clos Audren"	Maison individuelle
M. MOTELLEC Antoine	Place du 19 mars 1962	Maison individuelle



Trois nouvelles agents à votre service

Depuis quelques semaines, trois nouvelles agents ont rejoint la commune : (de gauche à droite)

- Béatrice Faramus est votre nouvelle chargée d'urbanisme
- Cécile Raynal vous accueille en mairie
- Laetitia Herpe Biard a repris le poste de chargée de communication



INTERCOMMUNALITÉ

PLUiH : le projet d'aménagement et de développement durable bientôt voté

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de Leff Armor communauté est entré en révision par délibération du 26 octobre 2021. Cette révision vise notamment à la mise en compatibilité du PLUiH avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Guingamp approuvé le 8 juillet 2021 ainsi qu'au respect de la Loi climat et résilience du 22 août 2021.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), en cours d'élaboration, détermine les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de protection des espaces et de préservation de la biodiversité pour les 10 ans à venir.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS SONT LES SUIVANTS :

- Mettre en place une stratégie foncière qui favorise la vitalité des centre-bourgs : l'équilibre entre le renouvellement urbain et les

extensions urbaines sera recherché

- Soutenir l'activité agricole par une protection du foncier
- Proposer un développement du territoire compatible avec ses futures capacités épuratoires
- Définir un besoin et une offre en logement permettant le parcours résidentiel des habitants (location, logements sociaux, logements adaptés...)
- Faire de Leff Armor communauté un territoire attractif aussi bien en termes d'accueil d'entreprises et d'emplois, qu'en matière touristique
- Préserver et valoriser la richesse paysagère et environnementale du territoire
- Prendre en compte le projet de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Leff Armor communauté
- Soutenir le développement des énergies renouvelables et maîtriser les

consommations d'énergie

- Intégrer la problématique des déplacements à l'échelle des opérations d'aménagement

LES HABITANTS APPELÉS À PARTICIPER

L'approbation du nouveau document d'urbanisme est prévue pour début 2025. Une enquête publique sera ouverte à l'automne 2024 afin que le public puisse émettre des observations/remarques sur le projet de PLUiH.

Vous pouvez d'ores et déjà faire remonter vos attentes et projets potentiels par courrier à :

Monsieur le Président de Leff Armor communauté
Moulin de Blanchardeau
CS 60036
22290 Lanvollon

Ou par mail pluih@leffarmor.fr

PLUS D'INFO
www.leffarmor.fr



ATTRAP'ONS

Une 3^e édition plus que réussie !

Attrap'ons a fait vibrer la ville, les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 août derniers. Ce sont plus de 6 600 festivaliers qui ont profité de la programmation de qualité produite par l'association. Un grand bravo aux bénévoles pour la réussite de cet évènement ! Rendez-vous pris pour la 4^e édition, du 23 au 25 août prochains !



Les coups de cœur de Carole et Claudie



ALBUM JEUNESSE

Mon passage secret de Max Ducos

Liz et Louis s'ennuient... c'est dimanche, il pleut, chez papi et mamie il n'y a rien à faire... rien? "Si, les enfants, cherchez donc mon passage secret..."dit papi. Une folle équipée pour retrouver un passage secret, des mystères à foison, la journée regorgera de merveilles, finalement ! Un très bel album qui fera sourire petits et grands.



ROMAN ADULTE

Sous le soleil de Soledad de Laurence Peyrin

Cassie a cinquante ans, elle est complexée par ses kilos, solitaire, désenchantée. Soledad, une femme mexicaine âgée s'occupe de son ménage. Mais un soir, Cassie découvre Soledad étendue sur le tapis du salon, morte. Pour respecter ses dernières volontés, pour la première fois de sa vie, Cassie va prendre l'avion, et partir pour le Yucatan, à la recherche des origines de Soledad. Et y trouver plein d'autres choses... Un très beau roman sur la solitude, l'amitié et la recherche du bonheur.



ROMAN POLICIER ADULTE

Les disparus de la Durance de Sandrine Destombes

Martin Vaas, officier de la police judiciaire à Paris est appelé sur les quais, en face du 36 Quai des Orfèvres. Des pieds dans des baskets flottent dans la Seine, mais sans aucune trace de cadavres...

Les investigations du capitaine Martin Vaas et de son équipe vont leur faire remonter le passé... car cette affaire prend sa source, il y a plus de vingt ans, sur les rives de la Durance.

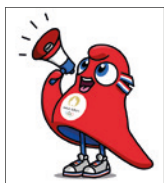
Un thriller implacable, qu'on ne lâche plus...



FILM FAMILIAL

La guerre des Lulus de Yann Samuell d'après la bande dessinée jeunesse de Régis Hautière.

À l'aube de la Première Guerre mondiale, dans un village de Picardie, quatre amis inséparables, Lucas, Luigi, Lucien et Ludwig, forment la bande des Lulus. Lorsque l'orphelinat de l'Abbaye de Valencourt est évacué en urgence, les Lulus sont oubliés derrière la ligne de front ennemie. les voilà projetés avec toute l'innocence et la naïveté de leur âge dans une aventure à laquelle rien ni personne ne les a préparés ! Un film familial, sensible, plein d'humour et d'émotion.



En 2024 auront lieu les Jeux Olympiques de Paris. La médiathèque vous propose un ensemble de documentaires, romans, albums, sur le sport et les JO. Pour comprendre les Jeux, se divertir, découvrir des records, vibrer avec les sportifs !

Un programme pop au Petit Écho de la Mode



Le Petit Écho de la Mode vous présentera sa saison 2023 / 2024 le vendredi 29 septembre à 19h (entrée libre dans la limite des places disponibles).

20 spectacles, 5 expositions, 2 films documentaires, 2 couturières, 1 festival, des stages et des rencontres : de quoi ravir petits et grands, en solo, en famille ou entre amis.

PLUS D'INFOS

Petit Écho de la Mode - 2 rue du Maillet
www.petit-echo-mode.fr - 02 96 79 26 40

Programmation culturelle 2023

EXPOSITION

DU VENDREDI 8 AU SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Mathieu Henry, Katell Quistinic et Elliott Guegan Guillaume
Pause nature

Première expo photo pour ces trois passionnés et curieux de nature.

DU VENDREDI 13 OCTOBRE AU SAMEDI 4 NOVEMBRE

Alain Guigny
De tout, un peu au Châtel-Plouagat

Alain Guigny a assuré la correspondance de presse locale sur la commune pendant plus de 20 ans. Sa retraite prise, il retrace en photos cette tranche de vie et d'histoire communale.

SPECTACLE

DU SAMEDI 7 OCTOBRE À 11H

Bernadette Champalou, Gilles Connen et Yannick Le Noane

Le jardin d'Amilcar
Spectacle familial gratuit

SAMEDI 9 DÉCEMBRE À 11H

« Rumeurs de la Terre des Fées – la Promise »
par Lydwen

Conte musical et poétique accompagné à la harpe celtique.

Et si vous exposiez ? Vous êtes artiste peintre, photographe, céramiste... ?

Participez à une prochaine exposition à la médiathèque Parenthèse ! Toutes

les infos au 02 96 79 56 00 ou mediatheque@chatelaudren-plouagat.fr

CHÂTELAUDREN - PLOUAGAT



MATHIEU HENRY – KATELL QUISTINIC & ELIOTT GUEGAN GUILLAUME

Pause nature

– EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DU 8 AU 30 SEPTEMBRE 2023 –

Médiathèque Parenthèse

38 La Grand Rue 22170 CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Mercredi 10h00 > 12h30 / 14h30 > 18h
Jeudi / vendredi 14h30 > 18h
Samedi 10h00 > 12h30 / 14h30 > 17h

ENTRÉE
LIBRE

